FICHE PROJET LEADER
HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Réhabilitation d'un local commercial pour le développement de l'Auberge de Chamborne
MAÎTRE D'OUVRAGE	Nom de la structure demandeuse : Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay Statut juridique : EPCI, Collectivité locale, statut public Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants) : 590 salariés, 100 000 000 € de budget annuel, 82 277 habitants Représentant légal : Jean-Paul BRINGER, Président Responsable technique : Jonathan VALLIN-BIDON, Service Economie Adresse : 16, Place de la Libération 43000 LE PUY-EN-VELAY Téléphone : 04.71.04.37.00 Adresse e-mail : j.vallin-bidon@lepuyenvelay.fr Numéro SIRET : 200 073 419 00018 Numéro de TVA : FR 80200073419 Numéro Dossier PDA : 00333146
LOCALISATION DU PROJET	Chamborne, Commune de Félines, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
OBJECTIFS	- Soutenir la revitalisation du tissu économique en accompagnant la politique des communes, des entreprises et de leurs partenaires pour requalifier les locaux d'activités vacants - Inciter à la réaffectation de locaux vacants sur des nouveaux usages au travers de projets structurants
DESCRIPTION	La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay compte 72 communes situées au centre du département et polarisée par le pôle urbain du Puy-en-Velay, chef-lieu préfecture. Dans le cadre de sa compétence économique, la collectivité est propriétaire d'un local commercial de type auberge. Celui-ci est basée à Chamborne, sur la Commune de Félines, située au Nord de l'Agglomération du Puy-en-Velay, dans un écrin de verdure à 1 000 m d'altitude, au cœur du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez. Cette commune compte 300 habitants et présente une dynamique positive qui attire de jeunes ménages. L'école et la richesse du tissu associatif local contribuent à la convivialité et à une vie sociale épanouie. L'Auberge de Chamborne a été exploitée par divers exploitants depuis sa création et le local commercial, mis à bail commercial, est complété par un logement pour les exploitants à l'étage du bâtiment. Le dernier exploitant a quitté les lieux et aujourd'hui la vacance du bien conduit la collectivité à entreprendre des travaux importants de rénovation énergétique. Cet établissement, chauffé au gaz, est aujourd'hui une passoire thermique. La mise en œuvre d'un nouveau mode de chauffage (granulés bois) sera accompagnée d'importants travaux d'amélioration des performances énergétiques (Changement des menuiseries intérieures et extérieures + Isolation des façades par la mise en place de mur ossature bois). Ces différents travaux permettront de requalifier ce local d'activité vacant et ainsi de permettre une reprise d'activité rapide. Le maintien de ce service en zone rurale est essentiel pour la population rurale de Félines et des communes alentour. Ce projet permet donc de répondre au double objectif de revitalisation du tissu économique local et de maintien d'une certaine attractivité des zones rurales.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	Date prévisionnelle de début de projet : 16/05/2025 Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	**Description**		**Montant HT**
	Menuiseries extérieures et intérieures		19 886.18 €
	Plâtrerie Peinture		21 153.35 €
	Ossature Bois		25 636.69 €
	Ventilation		22 545.84 €
	Chauffage Bois		35 636.76 €
	TOTAL		**124 858.82 €**
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER		***124 858.82 €***
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	**Financeur**	**Montant HT**	**Etat d'avancement**
	LEADER Haute-Loire	**10 400.00 €**	**Subvention sollicitée**
	Région Auv Rh Alpes	37 457.00 €	CP du 26/09/2025
	Etat Fonds Vert Rénov Energ	50 179.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	**98 036.00 €**	**78 %**
	Autofinancement	26 822.82 €	22 %
	TOTAL Financement	**124 858.82 €**	**100 %**

RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION
FA n°3 – Territoire compétitif – Economie - AAP 3.1

Critères de sélection	**Items de qualification**	**Eléments de réponse** ***Proposition : 65/100***	**Pondération AAP 3.1** ***(Si item validé, la note max est attribuée)***
Empreinte économique : Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	*Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement*	Ce projet permettra à la collectivité de percevoir de nouvelles recettes par les loyers du local commercial et du logement	**15/15**
	Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi	Ce projet permet d'améliorer la rentabilité de l'entreprise exploitante et confortera donc l'emploi au sein de cette structure	**10/10**
	Le projet permet de dynamiser le tissu économique local	*Pas d'éléments repérés*	*0/15*
Empreinte territoriale : Intégration du projet à une stratégie territoriale	*Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire*	*Pas d'éléments repérés*	*0/10*
	Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire	Ce projet de déménagement a été mené en collaboration avec les futurs exploitants	**5/5**
	Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire	La mise à disposition d'un nouvel espace commercial plus adapté à l'activité est de nature à améliorer les conditions de travail des exploitants	**15/15**
Empreinte environnementale : Contribution à la transition écologique et énergétique	*Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,…)*	Les travaux comportent des travaux d'économie d'énergie (changement de menuiseries, travaux d'isolation)	**10/10**
	Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)	Le projet permettra de limiter les déplacements des habitants de Félines pour aller chercher des produits de première nécessité	**10/10**
	Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)	*Pas d'éléments repérés*	*0/10*

DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES	16/05/2025	RDD PDA Région

AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif	12/02/2026
	- La CAPEV a délibéré le 25/06/2025 en Conseil Communautaire pour valider le plan de financement prévisionnel et le lancement de l'opération. - La CAPEV a lancé la consultation début 2025 pour un démarrage des travaux à l'été 2025. A ce jour, les travaux sont terminés. - La CAPEV est en recherche de candidats pour exploiter l'établissement rénové.	

PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs	01/06/2026
	- La Région Auvergne Rhône Alpes intervient dans le cadre du dispositif « Premier/Dernier commerce » à hauteur de 37 457 € sur une assiette éligible retenue de 124 858 €. Le dossier a reçu un avis favorable lors de la Commission Permanente du 26/09/2025. - L'ADEME a été sollicité dans le cadre du contrat Chaleur sur la seule dépense de chauffage. Etant donné qu'aucune étude préalable sur le mode de chauffage n'a été conduite, l'ADEME n'accompagnera pas cette dépense. Elle sera donc prise en compte au niveau du LEADER. - L'Etat a été sollicité dans le cadre du Fonds Vert pour la Rénovation Énergétique des Bâtiments Publics à hauteur de 50 179 € sur une assiette de dépenses présentées de 124 858 €. Compte-tenu des nombreux dossiers déposés par la CAPEV sur ce dispositif, ce dossier ne sera pas prioritaire et ne devrait donc pas bénéficier de Fonds Vert. - Compte-tenu de ces éléments, le dossier sera présenté en sélection lors du Comité de Programmation du 20/07/2026.	
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS		10 400.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION		Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE		/100